



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C (Extr)/VIII/ 1

ORIGINAL: anglais

DATE: 25 octobre 1988

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

## CONSEIL

Huitième session extraordinaire  
Genève, 19 février 1988

COMPTE RENDU

adopté par le ConseilConvocation de la session

1. Conformément à l'article 19 de l'Acte de 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (ci-après "Convention") et à l'article 4.3) du Règlement intérieur du Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) (ci-après "Conseil"), le Secrétaire général a convoqué la huitième session extraordinaire du Conseil, sur l'instruction du Président du Conseil, M. S.D. Schlosser (Etats-Unis d'Amérique), par une notification écrite, en date du 30 octobre 1987, envoyée aux Etats membres de l'UPOV et portant sur une réunion au siège de l'UPOV le 19 février 1988.

Ouverture de la session

2. La huitième session extraordinaire du Conseil s'est tenue à Genève le 19 février 1988. Le Président du Conseil, M. S.D. Schlosser (Etats-Unis d'Amérique), ayant fait valoir ses droits à la retraite de fonctionnaire du Gouvernement de son pays et étant par conséquent empêché, ladite session a été ouverte et présidée, conformément à l'article 18.1) de la Convention et l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil, par le Vice-président du Conseil, M. W.F.S. Duffhues (Pays-Bas) (ci-après "Président de la session").

3. La liste des participants figure à l'annexe du présent compte rendu.

Ordre du jour

4. Le seul point à l'ordre du jour a été la nomination d'un nouveau Secrétaire général adjoint de l'UPOV.

Nomination d'un nouveau Secrétaire général adjoint

5. Le Président de la session a fait savoir, d'une part, que par suite de la démission de M. Walter Gfeller, Secrétaire général adjoint, le 15 octobre 1987, avec effet au 29 février 1988, il appartenait au Conseil, conformément à l'article 21 de la Convention, de nommer un successeur et, d'autre part, que l'article 7 de l'Accord entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'UPOV prévoyait que cette nomination ne pouvait intervenir qu'après que le Conseil eut demandé l'accord du Secrétaire général de l'UPOV.
6. Le Président de la session a fait remarquer que le Conseil avait devant lui les candidatures, présentées par les gouvernements, de sept candidats au poste de Secrétaire général adjoint, à savoir, dans l'ordre alphabétique : de M. Baruch Bar-Tel (Israël), de M. Jacques Blanchet (France), de M. Dirk Brouër (République fédérale d'Allemagne), de M. Jean-Marie Debois (Belgique), de M. Italo Eynard (Italie), de M. Barry Greengrass (Royaume-Uni) et de M. Gad Soen (Israël).
7. Le Président de la session a rappelé que, conformément à la procédure annoncée dans la notification de la convocation de la session, les membres du Conseil avait eu l'occasion de s'entretenir le 18 février 1988, la veille de la session, avec les candidats pour lesquels un entretien avait été souhaité par les membres du Conseil. Le Président de la session a néanmoins proposé qu'avant d'entamer le processus de décision sur la nomination, la délégation de chaque Etat présentant un candidat soit invitée (dans l'ordre alphabétique (français) des noms des Etats) à faire connaître, si elle le désirait, son opinion sur ce candidat et de répondre aux questions relatives à ce candidat qui pouvaient être posées par la délégation de tout autre Etat; le Conseil a marqué son accord sur cette procédure.
8. A la suite des déclarations faites par les délégations de l'Allemagne (République fédérale d'), de la Belgique, de la France, d'Israël, de l'Italie et du Royaume-Uni concernant la (les) candidature(s) de leur(s) ressortissant(s) présentée(s) par leurs gouvernements respectifs, et conformément à la procédure proposée par le Président de la session, les membres du Conseil ont, procédé à un vote à bulletin secret et sélectionné deux candidatures en vue d'un examen plus approfondi, à savoir celles de M. Dirk Brouër (République fédérale d'Allemagne) et de M. Barry Greengrass (Royaume-Uni).
9. A l'invitation du Président de la session, et en l'absence d'objections de la part des membres du Conseil, le Secrétaire général a fait une déclaration dans laquelle il a fait connaître les qualités souhaitables d'un Secrétaire général adjoint et rappelé qu'en vertu de l'article 7 de l'Accord entre l'OMPI et l'UPOV mentionné au paragraphe 5 ci-dessus, il appartenait au Conseil de choisir entre les deux candidatures à l'examen et de demander ensuite l'accord du Secrétaire général; en conséquence, ce n'était qu'après que le Conseil eut fait son choix que le Secrétaire général pouvait faire connaître son accord ou son désaccord.
10. Le Conseil a ensuite procédé à un vote par bulletin secret, dans lequel les deux candidatures à l'examen a reçu un nombre égal de voix et dans lequel une délégation s'est abstenue et une autre délégation a émis un vote blanc. A la suite d'une suspension de la séance en vue de permettre des consultations entre les délégations, le Conseil a procédé à un deuxième vote par bulletin secret, lequel a produit le même résultat que le premier.

11. Après une nouvelle discussion, et sur proposition du Président de la session, laquelle a été approuvée à l'unanimité par le Conseil, le Secrétaire général a été invité à faire connaître son opinion sur les deux candidatures en présence. Après avoir entendu le point de vue du Secrétaire général, le Conseil a procédé à un vote par bulletin secret, dans lequel neuf voix se sont portées sur M. Barry Greengrass (Royaume-Uni) et cinq sur M. Dirk Brouër (République fédérale d'Allemagne), une délégation s'étant abstenue et une autre ayant émis un vote blanc. A la suite d'un appel du Président de la session qui a émis le vœu que le Conseil parvienne à une décision unanime, et après que les délégations de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni eurent fait des déclarations, le Conseil a décidé à l'unanimité de nommer M. Barry Greengrass (Royaume-Uni) au poste de Secrétaire général adjoint de l'UPOV. Le Conseil a également décidé que les conditions de sa nomination seraient celles qui figurent dans la description du poste jointe en annexe à la Note C.U 1260, en date du 30 octobre 1987.

12. Le Conseil a pris note de l'intention du Secrétaire général d'offrir à M. Walter Gfeller un contrat de consultant avec un honoraire d'un montant égal à trois mois de salaire.

13. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance, conformément à l'article 37.5) du Règlement intérieur du Conseil.

[L'annexe suit]

C(Extr)/VIII/1

ANNEX/ANNEXE/ANLAGE

## LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/TEILNEHMERLISTE

## I. MEMBER STATES/ETATS MEMBRES/VERBANDSSTAATEN

BELGIUM/BELGIQUE/BELGIEN

- M. P. STEEL, Conseiller, Mission permanente de la Belgique auprès des organisations internationales et des institutions spécialisées à Genève, rue de Moillebeau 56-58, 1209 Genève, Suisse

DENMARK/DANEMARK/DAENEMARK

- Mr. F. ESPENHAIN, Head of Office, Statens Planteavlkontor, Skovbrynet 12, 2800 Lyngby

FRANCE/FRANKREICH

- M. G. GEOFFROY, Administrateur civil, Sous-directeur des productions végétales, Direction de la production et des échanges, Ministère de l'agriculture, 3, rue Barbet-de-Jouy, 75007 Paris
- M. J. de SOUZA, Deuxième secrétaire, Mission permanente de la France auprès des organisations internationales et des institutions spécialisées à Genève, 36, route de Prégny, 1292 Chambésy, Suisse

GERMANY (FED. REP. OF)/ALLEMAGNE (REP. FED. D')/DEUTSCHLAND (BUNDESREPUBLIK)

- Dr. D. BÖRINGER, Präsident, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 3000 Hannover 61

IRELAND/IRLANDE/IRLAND

- Mr. K. CASSIDY, First Secretary, Permanent Mission of Ireland to the Office of the United Nations in Geneva, 45-47, rue de Lausanne, 1211 Geneva 2, Switzerland

ISRAEL

- M. A. MILLO, Ministre conseiller, Mission permanente d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies et des institutions spécialisées à Genève, 9, chemin Bonvent, 1216 Cointrin, Suisse
- M. I. NAVE, Premier secrétaire chargé des affaires économiques, Mission permanente d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies et des institutions spécialisées à Genève, 9, chemin Bonvent, 1216 Cointrin, Suisse

ITALY/ITALIE/ITALIEN

- M. M.G. FORTINI, Ministre plénipotentiaire, Délégué italien pour les accords de propriété intellectuelle, Ministère des affaires étrangères, Palazzo della Farnesina, 00100 Rome
- M. G. CASSINI, Premier conseiller, Mission permanente de l'Italie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, 10, chemin de l'Impératrice, 1292 Pregny, Suisse

JAPAN/JAPON/JAPAN

- Mr. M. ARAKI, Deputy Director, Seeds and Seedlings Division, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo
- M. N. INOUE, Premier secrétaire, Mission permanente du Japon auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, 10, avenue de Budé, 1211 Genève 19, Suisse

NETHERLANDS/PAYS-BAS/NIEDERLANDE

- Mr. W.F.S. DUFFHUES, Director, Arable Crops and Horticulture, Ministry of Agriculture and Fisheries, Bezuidenhoutseweg 73, The Hague
- Mr. M. HEUVER, Chairman, Board for Plant Breeders' Rights, P.O. Box 104, 6700 AC Wageningen

NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZELANDE/NEUSEELAND

- M. A. MACEY, Conseiller économique, Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, 28a, chemin du Petit-Saconnex, 1211 Genève 19, Suisse

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/SUEDAFRIKA

- Mr. J.U. RIETMANN, Agricultural Counsellor, South African Embassy, 59, Quai d'Orsay, 75007 Paris, France

SPAIN/ESPAGNE/SPANIEN

- M. R. LOPEZ DE HARO Y WOOD, Subdirector Técnico de Laboratorios y Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 56, 28003 Madrid

SWEDEN/SUEDE/SCHWEDEN

- Mr. S. MEJEGÅRD, President of Division of the Court of Appeal, Armfelts-gatan 4, 115 34, Stockholm

SWITZERLAND/SUISSE/SCHWEIZ

- M. J.-P. VETTOVAGLIA, Ministre, Observateur permanent adjoint et Représentant permanent adjoint, Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève, 9-11, rue de Varembe, 1211 Genève 20, Suisse
- Mme M. JENNI, Leiterin des Büros für Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, 3003 Bern

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI/VEREINIGTES KOENIGREICH

- Mr. J. HARVEY, Controller, Plant Variety Rights Office, White House Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF
- Mlle S. MANN, Troisième secrétaire, Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, 37-39, rue de Vermont, 1211 Genève 20, Suisse

UNITED STATES OF AMERICA/ETATS-UNIS D'AMERIQUE/VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA

- Mr. P.E. BEHNKE, First Secretary, Permanent Mission of the United States of America to the Office of the United Nations in Geneva, route de Pregny, 1292 Chambésy, Switzerland

II. OFFICER/BUREAU/VORSITZ

- Mr. W.F.S. DUFFHUES, Vice-President (Chairman of the Session)

III. OFFICE OF UPOV/BUREAU DE L'UPOV/BUERO DER UPOV

- Dr. A. BOGSCH, Secretary-General

IV. INTERNATIONAL BUREAU OF WIPO/BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI/  
INTERNATIONALES BUERO DER WIPO

- Mr. G. LEDAKIS, Legal Counsel

[End of document/  
Fin du document/  
Ende des Dokuments]